

PORTO-NOVO, le 4 MAI 1962.-

II) ECRET N° 62- 20I /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant  
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :  
-----

ARTICLE 1er.-Mr. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de  
l'Economie et du Tourisme est chargé de l'intérim du Minis-  
tre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Dé-  
fense pendant l'absence de Mr. AROUNA MAMA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié  
au Journal Officiel de la République du Dahomey./°-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

  
-----  
Hubert MAGA